

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR MAINTENANCE DES MATÉRIELS DE CONSTRUCTION ET DE MANUTENTION

fiche RNCP : RNCP38577

PROFIL POUR CE DIPLOME

Public visé

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux candidats âgés de 16 ans à 29 ans révolus.

L'âge peut être porté à 35 ans révolus si le candidat, dans un délai d'un an maximum après le précédent contrat d'apprentissage :

- signe un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- ou -a vu son contrat précédent rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ou pour inaptitude physique et temporaire.

Il n'y a pas d'âge maximum pour signer un contrat d'apprentissage si le candidat :

- dispose d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- ou -est inscrit en tant que sportif de haut niveau ;
- ou -envisage de créer ou de reprendre une entreprise supposant l'obtention de ce diplôme.

Prérequis

Ce Diplôme est accessible aux titulaires du Baccalauréat Professionnel Maintenance des Matériels de Construction et de Manutention, Baccalauréat Technologique STI2D ou autre Baccalauréat Professionnel Industriel ou filière scientifique.

Modalités et délais d'accès

Le positionnement sur cette formation se fait à partir de janvier via la plateforme Parcoursup.

Il peut également se faire directement auprès de l'Institut selon le processus suivant :

Dossier de candidature :

- auprès du secrétariat apprentissage de l'Institut Nicolas Barré ;
- ou -à partir du site internet de l'Institut (www.institutnicolasbarre.fr) cliquer sur **Ypareo** puis sur Espace candidature.

Rendez-vous individuel après complétude du dossier de candidature.

Validation de la candidature dans les 15 jours suivant le rendez-vous individuel, l'inscription ne sera définitive que lorsque le candidat aura trouvé son entreprise d'accueil et signé son contrat d'apprentissage. *Le candidat peut être accompagné dans la recherche de son entreprise d'accueil sur simple demande.*

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Effectuer un diagnostic.
Conduire une intervention.
Assurer la relation avec un tiers y compris en langue anglaise.
Participer au fonctionnement du service.

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Suite de parcours : Licence Professionnelle Manager en Maintenance des Matériels.

Débouchés : Technicien itinérant / d'atelier, Technicien diagnostic et maintenance, Conseiller technique, Chef d'équipe, Conseiller «hot line» technique / pièces, Inspecteur technique / pièces.

Passerelles/Équivalences : l'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur permet au titulaire de demander une dispense de matière lorsqu'il se présente à un autre Brevet de Technicien Supérieur.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Moyens et méthodes pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage selon un calendrier d'alternance.

L'équipe pédagogique, composée de formateurs experts, s'appuie sur un référentiel de formation et un guide d'animation détaillé.

Un formateur coordinateur est désigné, il accompagne et assure le suivi du stagiaire lors de sa présence au centre et également lors des visites en entreprise. Il veille au bon déroulement du suivi pédagogique. *(la liste des formateurs peut être communiquée sur demande auprès de l'Institut)*

Des ressources sont mises à disposition des stagiaires (plateaux techniques, outillage, véhicules pédagogiques, appareils de mesures et de diagnostic, ...).

Rythme de l'alternance : 2 semaines en Entreprise, 2 semaines au centre de formation.

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation et examens ponctuels en fin de formation.

Nombre de participants

6 à 20 stagiaires.

Durée de la formation

24 mois ; 1350 heures.

Programme

Bloc de compétences n° 1 : Analyse d'un dysfonctionnement

- Décrire un système technique
- Caractériser les grandeurs physiques
- Caractériser les performances
- Définir des solutions

Bloc de compétences n° 2 : Réalisation d'un diagnostic

- S'informer
- Identifier la défaillance
- Mettre en œuvre un matériel, des outils de mesure ou de diagnostic, une procédure

Bloc de compétences n° 3 : Organisation et réalisation d'une intervention

- Gérer les postes de travail
- Planifier et gérer les opérations
- Remettre en conformité.
- Régler, calibrer, adapter, paramétrer

Bloc de compétences n° 4 : Contribution au fonctionnement d'un service

- Échanger en interne et en externe avec un tiers y compris en langue anglaise
- Réaliser un document professionnel

Bloc de compétences n° 5 : Culture générale et expression

- Rendre compte d'une culture acquise en cours de formation
- Apprécier un message ou une situation
- Communiquer par écrit ou oralement
- Appréhender un message
- Réaliser un message

Bloc de compétences n° 6 : Langue vivante étrangère (Anglais)

Niveau B2 du CECRL pour les activités langagières suivantes :

- Compréhension de documents écrits
- Production et interactions écrites
- Production orale en continu
- Interaction orale

Bloc de compétences n° 7 : Mathématiques

- Fonctions d'une variable réelle
- Calcul Intégral
- Équations différentielles
- Statistiques descriptives
- Probabilités
- Statistique inférentielle
- Configurations géométriques
- Calcul vectoriel

Bloc de compétences n° 8 : Sciences Physiques et Chimiques

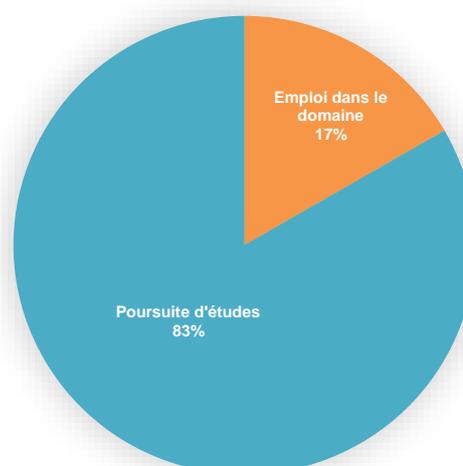
- Le signal et son analyse
- Le système et ses performances
- La mesure des grandeurs physiques et leurs environnements
- La compatibilité électromagnétique
- L'énergie thermique et ses transferts
- Convertisseurs statiques
- La matière, ses états et ses réactions d'oxydation et de réduction
- Convertisseurs électromécaniques

Validation

Brevet de Technicien Supérieur Maintenance des Matériels de Construction et de Manutention délivré par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*date d'enregistrement : 1 janvier 2024*).

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce Brevet de Technicien Supérieur peuvent demander, pour les blocs de compétences dont la note est égale ou supérieure à 10 sur 20, à bénéficier de la conservation de celles-ci pendant les cinq sessions qui suivent leur présentation à l'examen initial.

Résultats de la dernière session de formation (juin 2024)



FICHE FORMATION

Les + de la formation (plus-value)

- # Réseau important d'entreprises partenaires
- # Plateaux techniques récents
- # Formateurs issus du milieu professionnel

Tarifs de la formation

Tarif annuel de la formation = 8 828 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

- Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap) ;
- Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé ;
- Article L6211-1 : « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » ;
- Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité handicap

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par la référente handicap de la structure.

Référente handicap de l'UFA Nicolas Barré : Marie BLANCHARD.

Dates de la formation

Le contrat d'alternance peut débuter dès le 1^{er} juillet 2025.

Rentrée de la période de formation en centre en septembre 2025.

Lieu(x) de la formation

Sur le site d'Armentières.

Contact(s)

Fabien DELEPLANQUE, Directeur Adjoint.